

MOTION

au sens de l'article 32 du règlement du Conseil municipal

Relative à l'objet suivant :

« A l'assaut des crêtes de Lancy » : comment compléter les accès pour permettre au plus grand nombre d'en profiter, notamment les personnes âgées et à mobilité réduite.

Mesdames et messieurs les conseillères et conseillers municipaux,

La promenade Nicolas Bouvier relie le haut et le bas de Lancy, elle permet aux piétons et cyclistes de relier différents quartiers, d'accéder à de nombreux parcs publics et centres d'intérêt existant ou futur (Villa Bernasconi et parc de Genève Montagne notamment).

Une étape déterminante a enfin été franchie avec l'ouverture de la passerelle de La Visiteuse. A terme, la mise en œuvre des aménagements futurs de la stratégie cyclable de la Ville de Lancy (EM356-24.02) permettra également de pouvoir vraiment profiter de la topographie de notre commune et de la qualité d'un environnement encore préservé dans de nombreux secteurs.

Si ces aménagements vont structurer la mobilité douce à Lancy, il demeure quelques obstacles liés justement au relief et au dénivelé, c'est bien l'assaut des crêtes qui est évoqué !

Or, avec la passerelle de la Visiteuse, « un aménagement complémentaire » de CHF 640.000 TTC a été voté par ce conseil municipal pour permettre un accès au PMR et une utilisation pour les cyclistes, soit un ascenseur vitré (EM 241-20.12).

Très récemment, la Ville de Genève a présenté un projet pour deux ascenseurs qui relieront la Jonction au bois de la Bâtie (cf TDG du 16 janvier 2024)

Ce projet doit répondre à la question suivante : comment faire transiter piétons et cyclistes et toutes les personnes à mobilité réduite entre la Jonction et le Bois de la Bâtie, soit environ 40 mètres plus haut !

Avec le projet de voie verte et les enjeux stratégiques de liaison douce pour relier ce secteur à Lancy, le choix d'ascenseurs est emblématique !

Si une magnifique et sportive rampe d'escalier (146 marches) permet de relier le secteur de Pont-Rouge à la promenade Nicolas Bouvier, il faut également de bonnes jambes ou un vélo à assistance électrique pour rejoindre les Crêtes de Lancy à hauteur du parc Chuit.

Le besoin stratégique d'un nouvel ascenseur semble donc évident et la temporalité pour étudier ce nouvel équipement est intéressante.

Pour ces motifs, le conseil municipal charge le Conseil administratif :

- D'étudier une liaison pour PMR entre le secteur de Pont-Rouge et le quartier de Surville

Conseil municipal du 14 mars 2024

Motion renvoyée à la Commission de l'aménagement du territoire par 32 oui, 0 non, 3 abstentions

Conseil municipal du 16 mai 2024

Motion amendée acceptée à l'unanimité, soit par 29 oui, 0 non, 0 abstention